



BIEN VIVRE AU COLLÈGE

Les projets éco-responsables :

En 2022, le Département a souhaité encourager la participation des élèves à la vie de leur établissement à travers une démarche associant transition écologique et engagement citoyen et solidaire.

De l'aménagement de la cour à la création de jardins potagers et d'espaces de biodiversité, en passant par le tri des déchets et l'installation de panneaux d'expression artistique, de très nombreux projets réalisés par des élèves ont été soutenus par le Département pour améliorer la qualité de vie dans les collèges.



Pour toutes questions, contactez le
Service Éducation Jeunesse

05 55 93 77 38

ou par mail

colleges@correze.fr

Appel à projets éco-responsables

*Le Conseil Départemental
vous aide à réaliser votre projet*





Les étapes incontournables

TU SOUHAITES :

Améliorer la qualité de la vie au collège (climat scolaire, alimentation...)

Améliorer ton cadre de vie

Protéger l'environnement (tri des déchets, végétalisation...)

Engager une action citoyenne (de solidarité, de santé...)

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les collégiens peuvent proposer un projet.

Plusieurs élèves, les membres du Conseil de vie collégienne, les éco-délégués...

Ton projet doit être réalisé dans ton collège.

Accueil, couloirs, salles de classe, cours de récréation, sanitaires, restaurants, abords du collège...

SOUTIEN FINANCIER :

Le Département peut t'apporter son soutien financier jusqu'à 75 % du montant total de ton projet, dans la limite de 1 500 €.

Les étapes incontournables

1

Avant les vacances de Noël, identifie une amélioration à apporter.



2



Organise tes idées et propose une solution. Mobilise les autres élèves et des adultes dans ton collège (Principal, adjoint gestionnaire, CPE, professeurs, ...).

3



Avant janvier, rédige ton projet et présente son financement, sans oublier les critères d'évaluation et la communication.

4



Dépose ta demande validée par le Principal par mail : colleges@correze.fr ou courrier avant le 31 janvier.

5



Ton projet sera évalué au 1^{er} trimestre.



Scanne le QR ou connecte-toi sur : www.correze.fr/eco-responsables pour télécharger le formulaire